

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Charles de Courson, M. Brial, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab,
M. Falorni et M. Pancher

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir une baisse continue de l'IS et l'idée juste de nécessaire stabilité fiscale.

Or le présent article vise à renoncer à ces sages principes.